

DEPARTEMENT DE LA  
MARTINIQUE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du jeudi 14 décembre 2017

En exercice	Présents	Votants
35	20	26
		Dont procurations 06
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
26	00	00

L'an deux mille dix-sept et **quatorze décembre** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Marinette TORPILLE,

Absents excusés : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Patrice CHARLEBOIS, Marie-Claude RAQUIL, Nicole DUFEAL, Philippe TAIEB.

Procurations : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Nicole DUFEAL ont respectivement donné procuration à Christine ALIKER, Félix CATHERINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Gérard CHAUVET, Marie-Victor PAIGERAC.

Absents : MM Patrick FLERIAG, Victorien QUIMBERT, Christophe AGELAN, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY

Date de la convocation  
**06/12/2017**

Date d'affichage  
**06/12/2017**

Objet de la Délibération  
\*\*\*\*\*

**FINANCES**  
\*\*\*\*\*

Transfert ZAE à la CACEM  
Validation du rapport de la CLECT

Président de Séance :  
Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :  
Eric JULTAT

**TRANSFERT DES ZAE A LA CACEM-VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 02 10 2017**

Le Conseil municipal ;

Vu la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) et notamment les articles 64, 65 et 66, organisant le transfert des Zones d'Activités Economiques (ZAE) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif aux Zones d'Activités Economiques, établi à l'issue de sa réunion du 02 octobre 2017.

Considérant que la ville de SCHOELCHER n'est pas concernée par l'évaluation des charges transférées dans la mesure où la zone d'activité de Case-Navire est déjà déclarée d'Intérêt Communautaire et donc intégrée à la CACEM.

Vu le courrier de la CACEM en date du 08 décembre 2017 demandant à la ville, membre de l'EPCI, de délibérer sur cette question.

Après en avoir délibéré,

ue

**DECIDE**

- 
- d'approuver le rapport provisoire de la CLECT sur le transfert des ZAE des communes membres à la CACEM.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 27 DEC 2017  
Le Maire,

Luc CLEMENT

